**ANNEXE V : MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION**

Sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie n° <insérer numéro>

Garantie de bonne exécution pour l'ensemble du contrat **<insérer numéro>**

**Fourniture de 6 camionnettes double cabine tout-terrain 4x4**

Nous soussignés, <nom et adresse de l’institution financière*>*,déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire> ci-après le «titulaire», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>,représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du contrat de fourniture de cinquante six (56) motos tout terrain conclu entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur, ci-après le «contrat».

Les paiements sont effectués, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le titulaire a satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu’aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 60 jours après la délivrance du certificat de réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente) et, en tout état de cause, au plus tard 18 mois après l’expiration du délai de mise en œuvre des tâches.

Le droit applicable à la présente garantie est celui de la Belgique. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux la Belgique.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à [*lieu*], le [*date*]

|  |  |
| --- | --- |
| Signature[[1]](#footnote-1): [*Signature*]Nom:[*Fonction dans l'institution financière/la banque*] | Signature: [*Signature*]Nom:[*Fonction dans l'institution financière/la banque*] |

1. Les nom(s) et qualité(s) de la ou des personnes qui signe(nt) pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. [↑](#footnote-ref-1)